



Notification

(art. 36, let. b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA); RS 172.021).

Ce texte a été anonymisé pour des raisons de protection des données à l'échéance du délai visé par l'art. 44 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1).

14 juin 2016

Office fédéral de l'agriculture OFAG:
Secteur Droit et procédures